L'AMÉRIQUE DU SUD CONTINENT DES CONTRASTES

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

En tout cas, la plupart voient ce Continent sous la forme d'un paysage, et cette vision est liée à celle de grands espaces.

Et pourtant les photographies des grandes villes de l'Amérique du Sud ne donnent pas l'impression, aux Européens, de larges paysages aux horizons infinis, de gigantesques morceaux de la nature.

Peut-être ne comprendront-ils pas que dans des Pays, où 4,3 ou même moins d'habitants vivent au kilomètre carré, il y a de grandes villes comme ailleurs.

Pourtant **Buenos-Aires**, qui, avec ses faubourgs compte plus de **3 millions d'habitants**, n'est pas seulement la plus grande ville de l'Amérique ibérique, mais elle est fière aussi d'être la deuxième capitale « latine » du monde, et de n'être dépassée, quant au nombre d'habitants, ni par **Rome**, ni par **Madrid**, mais seulement par **Paris**.

Villes sud-américaines

Certes, le visiteur étranger qui pour la première fois vient d'**Europe en Amérique du Sud**, trouve peu de choses en arrivant, du tableau qu'il s'est fait de ce Continent.

Il croira presque, être encore en **Europe**.

Il fera la connaissance de l'**Amérique du Sud** dans l'un des ports qu'il croira transplantés de son **Europe**, qu'il s'agisse de **Rio-de-Janeiro, Santos, Montevidéo**, ou de **Buenos-Aires**.

Tous ces grands ports sont plus ou moins « européens » si l'on comprend ce mot, dans le sens de la civilisation, du « confort » et de l'architecture moderne.

L'étranger voit de puissantes installations de ports — **Santos** et **Buenos-Aires** comptent parmi les plus grands ports du monde.

Il voit des villes d'extension inhabituelle, dans lesquelles, comme à **Rio-de-Janeiro**, **Sao-Paulo** ou **Buenos-Aires**, l'architecture ces dernières années s'est laissée inspirer par le style des « gratte-ciel » nord-américains.

Il y a ici des « gratte-ciel » dont l'élégante silhouette se dresse du sol, avec **18 étages** et même plus, où dans le chaud été sud-américain, l'air est refrigéré, et où leurs habitants à côté d'autres commodités, peuvent s'offrir le luxe d'une salle de bains, particulière, à chaque appartement.

On voit des villes, avec des rues d'affaires féeriquement éclairées des palais luxeux, dans les quartiers riches, des parcs immenses, des villes dans les rues desquelles se croisent les plus modernes automobiles.

Est-ce l'**Amérique du Sud** ? demande l'étranger.

N'est-ce pas une partie de l'**Europe** ?

Ces plages, à **Rio**, ne pourraient-elles pas se trouver aussi bien sur la Riviera ?

Cette **Aveni da Mayo** à **Buenos-Aires**, large avenue, à double sens de circulation, depuis ses vieux édifices gouvernementaux, jusqu'au nouveau Palais du Congrès, n'est-elle pas la copie d'un boulevard parisien ?

Est-ce l'**Amérique du Sud** ou l'**Europe** — ou peut-être, si l'on pense aux « gratte-ciel » l'**Amérique du Nord** ?

Le culte du nouveau et du neuf

C'est l'**Amérique du Sud**, bien que ce ne soit là qu'une petite tranche de la vie de ce continent.

C'est l'un des multiples visages de cette partie de la Terre, un morceau de l'**Amérique du Sud** moderne.

C'en est une partie jeune, ses nations sont jeunes, ce ne sont que des nations naissantes.

C'est la particularité de tous les peuples jeunes d'honorer avec un fanatisme illimité tout ce qui est progrès, modernisme et civilisation.

Rien ne leur parait être suffisamment nouveau, moderne, et élégant.

De là ces luxueux palais, ces habitations et cinémas ultra-modernes à air réfrigéré, de là ces élégantes autos, et de là aussi l'amour proverbial du sud-américain des villes, des deux sexes, pour les vêtements neufs et beaux, pour les bijoux et les parures.

Qu'on ait de l'argent, ou même qu'on n'en ait pas, on est prodigue dans la consommation de vêtements.

Les habits et les lingeries ne sont pas racommodés, les semelles usagées ne sont pas ressemelées, mais simplement jetées.

Tout ce qui est neuf est « beau », le vieux, exécrable, parce que « vieux »

C'est pourquoi, précisément, dans les grandes villes représentatives de l'**Amérique du Sud** moderne, on ne trouve que peu de témoignages du Passé.

Il en est de même dans l'architecture.

A ce point de vue **Buenos-Aires** jouit du renom d'être particulièrement moderne, car on y a écarté la plupart des témoins du Passé architectural de l'époque coloniale, de vieilles et belles églises, une vieille et gracieuse résidence d'été du vice-roi, un vieux bâtiment douanier, ont été tout simplement démolis.

Même le digne **Cabildo**, la maison de l'Assemblée des Bourgeois, du balcon de laquelle, le 25 mai 1810, (depuis lors jour de fête nationale) le premier gouvernement argentin a été proclamé, a été à moitié abattue.

Ce n'est que récemment que l'on a procédé à la restauration des derniers vestiges.

Les Pays sud-américains ne sont pas seulement des Pays jeunes mais aussi des pays d'émigration.

Vers l'**Amérique du Sud**, sont venus des hommes d'**Espagne**, d'**Italie**, du **Portugal**, de la **France**, de l'**Angleterre**, des **Etats-Unis**, du lointain et du **Proche-Orient**, et de beaucoup d'autres petits Etats de toute la Terre.

Si beaucoup d'entre eux — surtout le siècle dernier, lorsque ces Pays étaient encore moins colonisés et que la terre y était encore bon marché — s'installèrent à l'intérieur des Pays comme colons ou paysans, la plupart, et surtout ces dernières décades, sont restés dans les villes.

Il se fait, en conséquence, que dans les rues des grandes villes sud-américaines on rencontre presque autant d'étrangers que d'indigènes et que dans le style de la construction et la façon de vivre, tant que dans l'aspect général des villes, on trouve tant de choses européennes et nord-américaines, des places, des rues et cafés, jusqu'aux golfs et aux polos, des Argentins aisés, jusqu'aux sports du football et hippique, qui sont ici réellement populaires, ou jusqu'au cocktail que le film américain a importé et qui est devenu une solide institution même dans le ménage du petit bourgeois.

Dans cette inclination à adopter les mœurs et styles étrangers, l'habitant des villes sud-américaines est de nouveau 100 % Sud-Américain.

Le « nouveau » lui plait, et ce qui est « neuf » lui plait également.

Il l'accepte volontiers sans beaucoup se demander si cela lui convient.

Il serait même étonné si quelqu'un lui disait que cela ne lui convient pas.

« L'autre » côté

Mais où est donc — se demande l'étranger qui séjourne dans l'un de ces ports — « l'autre » ou pour mieux dire, la « vraie » **Amérique du Sud** ?

Où sont la steppe et la forêt vierge, les plantations idylliques et « l'estacion », l'Amérique du Sud des bois d'orangers, des charmantes cascades et des abruptes Cordillères ?

En fait, ce gigantesque continent n'a pas seulement un visage, celui de ses villes. Il en a beaucoup.

Et très souvent ils se trouvent les uns auprès des autres, même déjà dans les villes.

On n'a qu'à avancer de quelques rues pour rencontrer, au lieu de palais, la noire misère, d'infectes baraques de tôle, des maisons vieilles et sales, des huttes d'argile, des rues non pavées, qui, par temps de pluie, se transforment en d'impraticables marécages, des faubourgs entiers, consistant uniquement en maisonnettes de bois et de tôle.

De telles huttes sont des casernes à logements « en miniature », car ici vivent souvent 8, 10 personnes et plus encore, dans une seule chambre, tout comme dans les grandes maisons de location les « conventillos » des quartiers ouvriers des villes, où souvent plus d'une famille doivent vivre dans une seule chambre.

Qu'ils sont horriblement chers, ces « logements », par rapport à leur état primitif !

Rien qu'à **Buenos-Ayres**, sortent annuellement de ces « conventillos » des loyers d'une valeur de **20 millions de pesos.**

Ce n'est que lorsqu'on a vu la misère du logement des quartiers pauvres des riches cités sud-américaines, que l'on peut mesurer ce que signifierait la réalisation d'un plan de construction de **40.000** maisons dignes pour la population déshéritée.

Ces mêmes contrastes, que l'on a déjà ressentis dans les grandes villes de l'Amérique du Sud, comme la loi de vie la plus profonde du continent, on les rencontre aussi, lorsqu'en quittant les grands ports de mer on pénètre à l'intérieur du pays.

Là on constate que subsistent encore, les uns auprès des autres, différents stades d'évolution.

Dans les ports on rencontre la civilisation, bien encore que « sud-américaine », c'est-à-dire une civilisation chargée d'extrêmes et de contrastes, le « gratte-ciel » à côté de la baraque, la richesse, et le désir de gaspillage à côté de la pauvreté et de l'état primitif.

Si l'on va à l'intérieur, on rencontre des conditions qui, plus on s'éloigne des grandes cités, se rapprochent de plus en plus de l'époque féodale, et qu'on ne peut plus désigner, en fin de compte, que comme le reste d'une vieille économie coloniale.

Plus encore que dans les villes, on sent la coexistence des contrastes dans le pays.

Là-bas, dans les grands centres, le nombre de ceux qui, sous une forme quelconque, ont leur part des agréments de la vie, est encore grand, mais ici il est extrêmement petit.

Le grand pays appartient à quelques familles seulement dont les propriétés comptent des milliers et la plupart même des dizaines de milliers d'hectares.

Elles ont leurs splendides « estancias », pareilles aux palais des grandes villes, au milieu de vastes parcs, et règnent de leurs résidences de maitres sur « leur pays »

Mais le « pays » est travaillé par des « métayers » et de petits métayers nommés « colonos » dont, certes, beaucoup dans les années de bonnes récoltes et de bons prix, jouissent d'un bien-être relatif, mais dont la plupart ne gagnent jamais plus que pour l'entretien de leurs foyers.

Les « colonos » sont encore bien comparés aux ouvriers agricoles qui travaillent tantôt dans cet « estancio », tantôt dans telle exploitation cotonnière et demain dans la forêt vierge comme bûcherons.

Sur la terre coloniale

Plus on avance vers le Nord, que ce soit en **Argentine** ou au **Brésil**, plus on se rapproche des conditions de l'époque coloniale et plus le système économique rappelle l'économie de la **Bolivie** et des autres Etats plus au nord basée sur le travail des **Indiens.**

Dans le Nord, les villes se font plus rares et là où sont des villes, ce sont d'anciennes fondations espagnoles datant de l'époque coloniale et ne comptant que quelques milliers d'habitants.

Les « villages » sont semés, à travers l'immense pays, distants les uns des autres de 30 kilomètres et plus

Ils ne se composent que de quelques misérables huttes.

A **Santiago del Estero**, une province avec de grandes forêts et une économie du bois, à **Rio**, voire même à **Catamareq** où se trouvent des vignes, des vergers à fruits et des oliveraies, entre les oasis et les déserts de sable et de sel, on peut voir des maisons qui ne consistent qu'en quatre pieux surmontés d'un toit en paille de riz.

Ce sont, en **Argentine**, les provinces dans lesquelles les travailleurs sont encore recrutés par des « loueurs » envers qui ils sont en dettes pour la plupart, et cédés aux propriétaires fonciers, aux planteurs de canne à sucre ou aux négociants en bois.

Souvent on les envoie dans d'autres provinces, et souvent aussi leurs nouveaux maîtres ne les « paient » pas pour leur travail en argent, mais en « Bons » contre lesquels ils se procurent, à prix fort, dans les boutiques des exploitations nommées « Almacènes », les marchandises dont ils ont besoin.

Ce sont les « provinces pauvres » de l'**Argentine**, « les Etats pauvres » du **Brésil**, contrées dans lesquelles encore aujourd'hui des enfants meurent de sous-alimentation, dans lesquelles des hommes, dans le « Pays de la viande » qu'est l'**Argentine**, ne peuvent même pas se procurer l'alimentation carnée la plus simple, ou dans lesquelles, comme au **Brésil**, beaucoup ne savent pas ce qu'est le pain blanc !

Rêves d'avenir

Comment, se demandera-t-on peut-être, une telle pauvreté est-elle possible dans d'aussi riches pays ?

Car l'**Amérique du Sud** est un continent riche.

Elle produit tout ce dont elle a besoin et encore plus si ses trésors étaient exploités.

Elle pourrait produire non seulement les **céréales**, la **viande**, le **coton**, la **laine**, le **café**, les **fruits** et le **vin**, mais aussi l'**argent**, l'**or**, le **zinc** et le **cuivre**, voire même le **fer** et peut-être aussi la **houille.**

Les usines métallurgiques **brésiliennes** comptent parmi les plus grandes du monde et on est persuadé qu'on ne connait encore qu'une faible partie du **pétrole** sud-américain.

Car dans beaucoup de pays où la production est encore faible (comme en **Bolivie**, au **Paraguay**, au **Brésil** et au **Pérou**), on croit pouvoir trouver encore de grosses sources.

Quelles richesses dans tous ces territoires, quel superflu de trésors pour l'exploitation desquels, certes, beaucoup de choses manquent, telles que l'organisation du capital l'amélioration des moyens de transports et la réglementation de l'approvisionnement en eau.

Sans une solution de la question de l'irrigation (techniquement tout à fait possible) et une saine réforme agraire dans presque tous ces pays, cependant ces trésors sont inutilisés.

Au **Chili**, 96 % du pays appartiennent aux gros propriétaires fonciers qui ne représentent que 18 % de la population, tandis que les 82 % de la population restante doivent se partager les 4 % de terres restées libres.

Nous en sommes arrivés aux grandes questions de cette partie du monde à ces questions dont la solution est décisive pour le développement futur de l'**Amérique du Sud** ; la question du capital agraire du capital étranger, de l'irrigation, des voies de communication et surtout la question sociale.

Ce n'est que lorsque l'analyse en détail de ces problèmes, sous le signe desquels l'**Amérique du Sud**, inchangée en temps de paix comme en temps de guerre, sera terminée que les contrastes sud-américains disparaitront et que les multiples visages de ce continent se fondront en un seul : le visage de l'**Amérique du Sud** ».

CHRONIQUE DES PRISONNIERS

La mise en congé provisoire de prisonniers

Nous avertissons le public **qu'il ne *suffit plus aujourd'hui*** *d'appartenir* à une certaine catégorie d'employés pour obtenir une prolongation de mise en congé provisoire, ainsi que c'était le cas jusqu'à présent. Lors de la demande de prolongation du congé, il faut exposer les raisons individuelles qui la motivent.

Les demandes des employés de *chemin de fer* qui, sur attestation formelle des autorités françaises (directeur de l'arrondissement ou de la région) sont désignés comme indispensables, sont à vérifier et à confirmer par la direction compétente allemande des chemins de fer.

Il en est de même pour des *ouvriers* engagés par des entrepreneurs à des travaux de construction importants des chemins de fer.

Ce règlement concerne également le personnel effectuant la navigation fluviale, actuellement en congé. Leurs demandes de prolongation de congé doivent être fondées par les autorités compétentes françaises et transmises à la Wehrmachtsverkehrsdirektion (Gruppe Wasserstrassen), aux fins de confirmation. Les demandes doivent être rédigées en allemand.

On exige des indications exactes quant à l'identité (Camp de prisonnier, matricule, grade, domicile, lieu de naissance), etc. Nous spécifions qu'on n'accepte que des demandes de prisonniers dont le congé touche à sa fin.

AUX PRISONNIERS DE GUERRE EN CONGÉ LIMITÉ

Le commandant de région des prisonniers de guerre du Nord et du Pas-de-Calais nous communique :

« On appelle l'attention sur ceci, que le fait d'appartenir, simplement, à un groupe professionnel ***ne suffit plus,*** *comme lors de la* première permission.

» Dans la demande de prolongation, on doit justifier en détail les raisons pour lesquelles celle-ci est sollicitée.

» Les demandes des cheminots qui, après la formelle attestation des autorités françaises (chefs de l'arrondissement ou de la région) sont désignés comme irrémissibles pour le service, sont à examiner et à certifier par la **Direction de l'Exploitation des chemins de fer** allemande compétente.

» Les mêmes prescriptions sont également valables pour les travailleurs qui sont occupés par des entrepreneurs à d'importants travaux de construction de chemins de fer.

» En ce qui concerne le personnel, en congé jusqu'ici, occupé à la marche de la navigation fluviale, on doit procéder de la même façon.

» Les demandes de prolongation de congés de ce personnel doivent êtres faites par les autorités françaises compétentes, et visées par la **Direction des Transports de la Wehrmacht** (groupe : voies navigables).

» Les demandes doivent être transmises, avec traduction en allemand.

Les indications les plus précises sur le personnel sont indispensables (camp de prisonniers, numéro du prisonnier, grade militaire, domicile lieu de naissance, etc.)

» On *souligne formellement* que seules seront admises les demandes de prisonniers de guerre en congé, dont la permission expire maintenant ».

La réorganisation du tourisme

Vichy, 3. — Le « Journal Officiel » d'aujourd'hui publie une loi intégrant le service du commissariat général dans l'administration générale du secrétariat d'Etat aux communications sous la dénomination de « Service du Tourisme ».

Cette loi supprime par ailleurs *le Comité consultatif du tourisme* et le remplace par un comité de 12 membres.

Un décret du secrétariat d'Etat aux communications institue un comité provisoire d'organisation pour l'ensemble des professions ayant pour objet l'exploitation d'une agence de voyages ou d'un bureau de voyages.

Un arrêté nomme le directeur responsable de ce comité

Un autre arrêté du secrétariat d'Etat aux communications nomme M Antoine Copel, président du Comité consultatif du tourisme nouvellement créé.

DÉFENSE PASSIVE

OCCULTATION DES LUMIÈRES

Instruction pour l'application de l'arrêté de l'Ortskommandantur 914 du 22 octobre 1940

« Les sources lumineuses nécessaires, pendant l'obscurcissement au maintien de la vie économique et du trafic provoquent des jets de lumière intolérables. Par conséquent, l'Autorité d'Occupation a ordonné avec effet immédiat l'emploi de la lumière bleue en vue de supprimer ces défectuosités.

» **1° Dorénavant l'éclairage bleu est à utiliser :**

» *a)* pour les endroits publics dont les sorties donnent directement au dehors (hall d'entrée, salle d'attente, entrées de maisons, tambours de portes, couloirs, etc., etc...).

» *b)* pour l'intérieur des salles dont les fenêtres et les portes extérieures ne laissent passer aucune lumière, mais qui sont ouvertes occasionnellement en maintenant une faible lumière (par exemple les salles des hôpitaux, chambres à coucher). Ces salles devront être équipées avec un éclairage bleu à côté de l'éclairage normal qui seront à brancher chaque fois avant l'ouverture des fenêtres et des portes extérieures à la place de l'éclairage normal.

c) pour l'éclairage intérieur des tramways, autobus, véhicules automobiles, wagons de chemin de fer Dans les compartiments des wagons dont les fenêtres et les portes ne laissent passer aucune lumière l'éclairage normal peut rester en fonctionnement, si ces compartiments sont munis en plus de lumières bleues. Ces lumières bleues seront à brancher avant d'éclairer les fenêtres et d'ouvrir les portes à la place de l'éclairage normal. Les voyageurs seront à informer par des avis spéciaux affichés dans chaque compartiment de cette obligation, en leur faisant connaitre qu'ils s'exposeront à des poursuites en cas de non observation de ces instructions.

» *d)* pour les signaux indicateurs lumineux et les sources de lumières garantissant la sécurité de la circulation (signaux de circulation ou avertisseur, champignons, colonnes des arrêts, lampes pour les constructions ou signalant un endroit dangereux, etc..., etc...) à l'exception des signaux et des lampes de circulation ainsi que pour l'éclairage des quais de gares, salles d'attente et cabines téléphoniques.

» *e)* pour les plaques d'immatriculation, de direction et de N° de tramways, autobus, trams de la ville et de la banlieue ainsi que les véhicules automobiles de toutes sortes et pour les lampes extérieures des taxis.

» *f)* pour les lampes à main et de poche employées au dehors.

» *g)* pour les panneaux-réclame lumineux pour l'indication des magasins, hôtels, restaurants, théâtres et cinémas, pour les panneaux-réclame lumineux indiquant les services publics où se trouvent les abris publics, les postes de secours de défense passive, les postes de commandement de défense passive, les services de la police, bureaux de postes, hôpitaux, pharmacies, etc.... il y a lieu de continuer à faire servir les plaques indicatrices prescrites officiellement en observant les instructions de l'ordonnance sur l'occultation.

» 2° pour les sources de lumières reprises ci-dessus, on ne peut employer que **la lumière bleue foncée ;**

» 3° les fenêtres des cages d'escaliers sont à camoufler de sorte qu'il ne passe aucun rayon de lumière.

» 4° des panneaux indicateurs lumineux pour signaler les magasins, hôtels, restaurants, ne peuvent mentionner que les indications sur le genre et le nom de l'entreprise. Pour les théâtres et les cinémas on peut en outre donner le titre de la représentation. Toute réclame lumineuse, même le jour, est interdite. Les plaques indicatrices sont à éteindre :

» *a)* pour les magasins de tous genres **avec** la fermeture ;

» *b)* pour les restaurants à l'heure de fermeture de police ;

c) pour les théâtres et cinémas **un quart d'heure après** le début de la dernière représentation.

» En cas d'alerte, il y a lieu d'éteindre immédiatement les plaques indicatrices désignées ci-dessus y compris celles des hôtels. »

Un accord commercial franco-turc

Vichy, 3. — On mande dâAnkara qu'après des négociations poursuivies dans un esprit de cordialité et de confiance mutuelle, l'accord commercial franco-turque a été créée par la banque ottomane en vue d'assurer le payement des coupons détenus par les porteurs étrangers.

NOS MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 21

HORIZONTALEMENT. — I. Il récupéra ces abeilles d'une étrange façon. — II. Aisées à supporter — III. Préfixe ; Manifestation de révolte peu redoutable. — IV. Prénom féminin. — V. Ce qui constitue l'essence d'un être. — VI. Négation ; Demandée en vue d'un engagement définitif. — VII. Fleuve d'Espagne ; Deux lettres de Cherbourg. — VIII. Exprimée par parole ou par écrit. — IX. Fait administrer par l'Etat.

VERTICALEMENT. — 1. Nourrie. — 2. Retouchant. — 3. Dans Limoges et dans Perpignan ; Deux lettres de Chartres ; chef-lieu des possessions portugaises de l'Inde — 4. Opinion. — 5. Négocia ; Sur une pierre tombale. — 6 Initiale répétée d'un point cardinal ; Extrêmes blancheurs — 7 Forme deux boucles ; Sert à désigner un vol particulièrement important.

SOLUTION DU PROBLEME N° 20

HORIZONTALEMENT — I Ennemis ; Cu. — II Meules ; Mir. — III. Ou ; An ; Caen — IV Eventuelle — V. At ; Etna — VI Pic ; Eden. — VII. An ; Art ; Ile — VIII Rêve ; Refue. — IX. Ar ; Op. — X. Surestimes.

VERTICALEMENT. — 1. Evoc ; Pares. — 2. Neuvaine. — 3 Nu ; Etc ; Var. — 4 Elan ; Aere. — 5. Menteur — 6 Is ; Ut ; Trot. — 7 Cene ; Epigne. — 8. Maladif. — 9. Ciel ; Elude. — 10 Urne ; Nes.

Avantages accordés aux chômeurs

SE RENDANT DANS UNE LOCALITÉ DE MOINS DE 2.000 HABITANTS

Chômeurs secourus. — Il est accordé aux chômeurs secourus se rendant dans une commune rurale de moins de 2.000 habitants (zone libre ou zone occupée) :

1° Un bon de transport gratuit pour *eux* et leur famille et éventuellement leur mobilier ;

2° Une somme complémentaire qui ne peut excéder le montant des allocations que les chômeurs auraient touchées pendant six mois s'ils étaient restés inscrits au fonds de chômage. Cette somme leur sera remise par l'intermédiaire du Maire *lors* de leur arrivée *dans* la commune où ils vont s'établir.

Les intéressés doivent produire une attestation du Maire de la commune rurale où ils désirent se rendre, certifiant qu'ils peuvent y trouver d'une façon durable (un an au minimum) un logement pour eux et leur famille, ainsi que des *moyens d'existence* dans la profession qu'ils ont l'intention d'y exercer. Pendant ce délai d'un an, ils ne pourront en aucun cas, prétendre à nouveau au secours de chômage

Pour bénéficier des avantages ci-dessus la demande doit être présentée par les chômeurs à la Com*mission* paritaire *locale* du fonds de chômage auquel ils sont inscrits.

Chômeurs non secourus retournant à la terre. — Les chômeurs non secourus peuvent bénéficier des avantages accordés aux chômeurs secourus lorsqu'ils désirent occuper un emploi dans l'agriculture (zone libre ou zone occupée), à condition toutefois d'être inscrits comme demandeurs d'emploi dans un Office public de placement en principe depuis au moins deux mois et de résider dans le département de la Seine ou dans une ville de plus de 100.00 habitants depuis un an. Le temps de mobilisation compte pour l'établissement du délai obligatoire de résidence.

Le lieu où le chômeur se fixera doit être une commune de moins de 2.000 habitants.

Les personnes réunissant ces conditions peuvent obtenir :

1° Un bon de transport gratuit pour elles-mêmes et pour les personnes à charge ainsi que, éventuellement, pour leur mobilier.

2° Une prime égale aux allocations de chômage qu'elles auraient perçues pendant deux mois si elles avaient été secourues.

La moitié de cette somme leur sera remise à l'arrivée dans la commune ou elles désirent s'établir, *l'autre moitié* à l'expiration d'un délai de trois mois pendant lequel le demandeur aura été effectivement occupé à des travaux agricoles.

La preuve de cette occupation est fournie par une attestation du Maire de la commune.

Le paiement est réduit à la valeur d'un mois d'allocation de chômage, également payable en deux fractions, pour les femmes de mobilisés bénéficiant déjà des alloca*tions militaires.*

La demande pour bénéficier des avantages ci-dessus visés doit être présentée à l'Office départemental de placement dans lequel le chômeur non secouru est inscrit.

Le chômage est en régression

Vichy, 3. — Parmi les mesures prises pour la résorption du chômage, la réduction des heures de travail a donné d'excellents résultats. Le nombre des chômeurs en France est actuellement encore considérable ; toutefois, on a pu constater dès décemb. que le chiffre des secours était en régression.

La ville de Lyon a pratiquement réussi à procurer du travail à tous ceux qui n'en avaient pas, et à Paris la situation est des plus rassurante. Il faut souligner ces résultats, puisque, les autres années, c'est au mois de janvier que le nombre des chômeurs était le plus considérable.

LA VIE SPORTIVE

Réorganisation du Sport français

M. Jean BOROTRA, Commissaire général aux Sports, a reçu la Presse. Le voici au cours de cette réception ayant à sa droite M. GLASSER, Directeur de l'équipement sportif et à sa gauche M. FOULON, Directeur des Services des Sports. (Ph. S.A.F.A.R.A.)

FOOTBALL

Les résultats du 29 décembre

PREMIÈRE DIVISION

E. S. Roncq - A. S. Lomme	2-2
S.C. Fives - O. Marcq	1-2
O.S. Halluin - O. Lille	1-5
U.S. Tourcoing - ASC. Hellemmes	8-1
R.C. Roubaix - F.C. Marquette	12-0
J.A. Armentières - S. Roubaix	1-4
I.C. Lambersart - Excelsior R.T.	1-0
S. Haubourdin - U.S. Wasquehal	1-3

LE CLASSEMENT

	J.	G.	N.	P.	Pts	P.	C.
Cl. Lillois	9	8	0	1	25	30	8
Excelsior R. T.	9	6	1	2	22	32	16
Stade Roubaix	9	6	1	2	22	29	15
R. C. Roubaix	9	6	1	2	22	31	9
U. S. Tourcoing	9	6	0	3	21	31	10
I. C. Lambersart	9	6	0	3	21	28	17
S. C. Fivois	9	3	2	4	17	24	19
O. S. Halluin	9	4	0	5	17	15	34
Ol. Marcquois	9	3	2	4	17	15	13
J.A. Armentières	9	3	2	4	17	18	23
St. Haubourdin	9	3	2	4	17	24	21
U. S. Wasquehal	9	3	2	4	17	10	21
ASC. Hellemmes	9	2	1	6	14	17	27
A. S. Lomme	9	1	3	5	14	9	26
E. S. Roncq	9	1	3	5	14	15	23
F. C. Marquette	9	0	2	7	11	6	43

GROUPE A

A.C. Croix - A.S. Wasquehal	1-1
A.S. Tourcoing - A.C.C. Wattrelos	6-1
U.S. Halluin - A.C. Comines	10-0
O. Tourcoing-C.R.S. Tourcoing	remis
USC Tourcoing - SCM Tourcoing	5-3
S.C. Wattrelos - F.C. Wasquehal	2-1

GROUPE B

U.S. Fiers - Sport Loos	5-4
U.S. Ronchin - U.S. Lezenens	remis
F.C. Vauban - R.C. Wambrechies	0-7

GROUPE C

U.S. Gondecourt - U.S. Houplin	2-7
J.S. Annœullin - R. Carvin	0-2
U.S. Seclin - E.S. Wavrin	0-2
O. Sainghin - J.S. Don	1-3

LE CLASSEMENT

	J.	G.	N.	P.	Pts
U.S. Marquillies	8	6	2		22
Rusch-Carvin	7	7			21
O. Sainghin	8	5	1	2	19
J.S. Don	8	4	2	2	18
U.S. Houplin-Ancoi.	7	4	1	2	16
E.S Annœullin	7	4		3	12
U.S Gondecourt	7	1	1	5	10
E.S. Wavrin	7		3	4	10
U.S. Seclin	7	1		6	9
P.C. Annœullin	7		1	6	8

Ce classement a été établi après les résultats acquis le 22 décembre.

GROUPE D

R.C. Mouchin - E.C. Cysoing	2-3
A.S. Sainghin - F.C. Bersée	0-5
E.C.A. Chéreng - A.S. Templeuve	0-1

LE CLASSEMENT

	J.	G.	N.	P.	Pts
F. C. Bersée	8	6	0	2	20
A. S. Templeuve	7	6	0	1	19
E. C. Cysoing	8	4	0	4	16
Anstaing-Chéreng	6	3	0	3	12
A. S. Sainghin	6	3	0	3	12
R. C. Mouchain	7	2	1	4	12
O. Wannehain	7	2	0	5	11
E S. Cappelle	7	1	1	5	10

JUNIORS - GROUPE A

U.S. Tourcoing - A.S. Lomme	3-2
O. Lille - R.C. Roubaix	1-2
Stade Roubaix - I.C. Lambersart	1-4

GROUPE B

F.C. Marquette U.S. Tourcoing	2 2
R.C. Roubaix - Excelsior C.	forfait
S. Loos - Excelsior B.	13-0
I.C. Tourcoing - A.S. Tourcoing	1-2
O. Tourcoing - U.S. Halluin	1-6

MINIMES

IC. Lambersart A-RC. Roubaix B	8-0
S.C. Fives A - S.C. Fives B	8-0
US. Tourcoing - IC. Lambersart B	8-0
R.C. Roubaix A - O. Lille A	4-0
Stade Roubaix - Excelsior	0-3
O. Lille B - U.S. Ronchin	0-1

Lilloise-S. Lys : 2-6 ; S.M. Lille-E.S. Wattrelos : 6-2 ; O. Fivois-S.M.S. Lille : non parvenu.

Remise de matches. — Le match U.S. Croix-A.S. Willems se jouera le 26 janvier ; S.T. Lambersart 1-E.V. Lille 1 le 2 février.

En Junior le match C.G. Haubourdin 1-S. Lys se jouera à Lys.

RENCONTRES DU 5 JANVIER

Groupe Roubaix-Tourcoing. — A.S. Willems-E.I.C. Tourcoing 2 ; E.I.C. Tourcoing1-U.S. Croix ; J.A. Roubaix-S.G. Forest.

Groupe de Lille.— S.T. Lambersart 1-S.C. St-André.

Juniors. — S.M. Lille-C.G. Haubourdin 1.

« INTERCLUBS » DE L'OSTREVENT

Bouchain 1 Mastaing 6 ; Rœulx 0 Neuville 5 ; Iwuy 8 Haspres 1 ; Marquette 2 Hordain 0 ; Paillencourt 2 Avesnes 1 ; Douchy 9 Féchain 1.

Equipes réserves. — Mastaing 5 Bouchain 1 ; Hordain 0 Marquette 7 ; Féchain 0 Douchy 2.

CLASSEMENT ACTUEL

	J.	G.	N.	P.	Pts	P.	C.
Iwuy Sports	7	6	1	0	20	28	5
S.C. Marquet.	7	5	1	1	18	20	9
U.S. Hordain	7	5	0	2	17	32	5
U.S.Mastaing	7	4	1	2	16	25	9
J.S. Douchy	7	4	1	2	16	28	11
U.S. Neuville	7	3	3	1	16	14	6
S.O. Haspres	7	4	0	3	15	23	26
R.C. Rœulx	7	3	1	3	14	24	10
E.S.Bouchain	7	2	0	5	11	9	22
E.S. Féchain	7	1	0	6	9	6	34
I.C. Paillenc.	7	1	0	6	8	3	51
U.S. Avesnes	7	0	0	7	7	7	24

SOUS-DISTRICT DU DOUAISIS

Voici les résultats des rencontres comptant pour le Championnat :

JOURNÉE DU 15 DECEMBRE

Groupe N° 1. — U. S. Frais-Marais 3-S.C. Aniche1 ; Dechy-Sports2-S.C. Waziers 5 ; I.C.P. Waziers 2-A.S. Sin-le-Noble 0 ; U.S. Auberchicourt 2-St.Orchies 4.

Groupe N° 2. — R. Masny 3-O. Lewarde 1 ; A.S. Chem. Douai 4-U.S. Corbehem 7 ; S.C.W. Ecaillon 5-S.C. Guesnain 0 ; C.S.S.S. Courchelettes 0-E.S. Lallaing 5 ; exempt Pecquencourt.

Groupe N° 3. — A.S. Courcelles 2-R.C. Auby-Asturies 4 ; S.C. Douai 4-U.S. Auby 1 ; A.E.E. Evin 6-A.C. Douaisien 0 , U.S. Pont de la Deûle 2-A.A.E. Leforest 2.

Groupe N° 4. — Ex. Roost-Warendin 16-S.C. Flers-en-Escrebieux 0 ; U.S. Lauwin-Planque 3-A.S. Flines 5; S.C. Râches 0-U.S. Raimbeaucourt 7; R.C. Wagnonville 1-F.C. Dorignies 8.

Groupe N° 5. — F.C. Fressain 1-E.S. Monchecourt 2 ; E.S. Roucourt 2-J.S. Ecourt-Saint-Quentin 2 ; E.S. Erchin 3-U.S. Aubigny 1 ; A.B. Monchecourt 30-U.S. Cantin 0 ; exempt Arleux.

JOURNÉE DU 22 DECEMBRE

Groupe N° 1. — S.C. Aniche bat Dechy Sports par forfait; St. Orchies 8-U.S. Frais-Marais 1 ; S.C. Waziers 1-I.C.P. Waziers 3 ; A.S. Sin-le-Noble 6-U.S. Auberchicourt 1.

Groupe N° 2. — Ol. Lewarde 5-Chem. Douai 2 ; U.S. Corbehem 0-Warta Ecaillon 2 ; S.C. Guesnain 5-Courchelettes 3 ; E.S. Lallaing 5-U.S. Pecquencourt 0 ; exempt Masny.

Groupe N° 3. — R.C. Asturies 2-S.C. Douai 2 ; A.A.E. Leforest 5-A.S. Courcelles 0 ; U.S. Auby 2-A.A.E. Evin 1; A.C. Douai 1-Pont-de-la-Deûle 9.

Groupe N° 4. — Flers-en-Escrebieux 0-Lauwin-Planque 6 ; F.C. Dorignies 2-Roost-Warendin 2 ; A.S. Flines 4-S.C. Râches 1 ; U.S. Raimbeaucourt 14-Wagnonville 0.

Groupe N° 5. — E.S Monchecourt 2-E.S. Roucourt 0 ; Ecourt-St-Quentin 1-Erchin 2 ; Aubigny-au-Bac 0-A.B. Monchecourt 7 ; U.S. Cantin 0-U.S. Arleux 1 ; exempt Fressain

UNION DE FLANDRE

RESULTATS DU 22 DECEMBRE

1er Groupe Roubaix-Tourcoing. — A.S. Willems-S.M. Tourcoing : forfait de Tourcoing ; I.C. Sart-E.I.C Tourcoing 2 : 10-1 ; Stella Lys-U.S Croix : 2-2.

IIe Groupe Lille. — S.T. Lambersart-E.V. Lille : remis ; F.C. Ascq-C.G. Haubourdin 2 : 4-0 ; C.G. Haubourdin 1-S.T. Lambersart 2 : 14-0; C.G. Haubourdin 2- S.C. St-André : 4-1 ; E.V. Lille-O. Fivois : 2-7.

IIIe Juniors. — C.G. Haubourdin 1-E.S. Lilloise : 2-1 ; C.G. Haubourdin 2-S.M. Lille : 2-4 ; S. Lys-C.A.J. Roubaix : 2-1 ; E.S Wattrelos-C. Fivois : forfait de Wattrelos ; S.M.S. Lille-F.C. Lillois : 0-1.

Rectification. — Le résultat du 8 décembre donnant E.V. Lille 2 vainqueur du F.C Ascq doit être inversé Le match est gagné par Ascq.

RESULTATS DU 29 DECEMBRE

1er Groupe Roubaix-Tourcoing. — S Lys-S.U.C Tourcoing 2 : forfait de Tourcoing ; E.I.C. Tourcoing-S G Forest : 1-4 ; U.S. Croix-J.A. Roubaix : non parvenu

IIe Groupe de Lille: — S.C. St-André-O. Fivois : 1-2.

IIIe Groupe Junior. — C.G. Haubourdin 1-F.C. Lillois : 1-1 ; E.S.

AU STADE ORCHÉSIEN

L'équipe du Stade Orchésien se déplacera ce dimanche à Dechy, pour y rencontrer la formation correspondante de Dechy-Sports, en un match comptant pour le championnat du Groupe 1 du Sous-District du Douaisis

D'autre part, les réserves orchésiennes se déplaceront à Cappelle pour disputer un match contre l'Etoile Sportive 'A. Cette rencontre promet d'être particulièrement intéressante et sera d'un utile entrainement pour les deux clubs en présence.

BASKET-BALL

UNION DE FLANDRE

RESULTATS DU 29 DECEMBRE

Groupe A. — U.S. Tourcoing-F.C. Tourcoing : 24-9 ; J.A. Tourcoing-S.J. Marcq : 32-6.

Groupe B. — S.V. Marcq-S.M.S. Roubaix : forfait de Roubaix ; S.P. Toufflers-S.J. Hem : 30-13 ; P.C. Lambersart-C.S.J. Roubaix : 54-6.

Juniors. — S.J. Marcq-S.H. Beaulieu.

RENCONTRES DU 5 JANVIER

Groupe A. — S.J. Marcq-S.M. Beaulieu.

BOXE

SUR LES RINGS PARISIENS

Ces jours derniers, une grande activité a encore régné sur les rings parisiens. Voici les principaux résultats qui ont été enregistrés :

Au « Central » devant une salle archi-comble, le poids-coq Cotti a gagné aux points contre Tison, en dix fois trois minutes. Par ailleurs, un combat de poids légers, en dix rounds de deux minutes, mettant aux prises Kid Baran et Trionfi s'est terminé par un match nul

A l' « Elysée Montmartre », les poids plumes Georges Bataille et Marcel Berneron, ont fait match nul, après un combat très disputé, en dix rounds de trois minutes. Une autre rencontre de poids plumes, en dix fois trois minutes, opposait Jacovelle à René Taysse L'arbitre se vit contraint d'arrêter le match à la neuvième reprise, vu que Taysse, envoyé au plancher pour le compte de huit secondes, était incapable de se défendre encore

Enfin, à Wagram, un combat de poids batam, en dix fois 3 minutes a vu la victoire aux points de Fournier devant Jacquart ; tandis que le poids plume Tassart s'adjugea également une victoire aux points sur l'Espagnol Blasquez.

LE CHAMPIONNAT D'ITALIE DES POIDS PLUME

Un match Fabriani-Bandavalli doit être disputé pour l'attribution du titre de champion d'Italie des poids plume.

Les deux boxeurs avaient été présentis par des organisations de Ferrara et de Bologne, mais c'est finalement à Rome, en la salle «Vittoria», que le combat aura lieu, le 21 de ce mois.

HOCKEY

LE CHALLENGE DE LILLE

C'est ce dimanche que débutera cette épreuve organisée pour les clubs de la région susceptibles de se rencontrer malgré les difficultés actuelles de déplacement.

Cinq équipes sont engagées : deux du Lille Hockey-Club, une du Polo-Club de Roubaix et enfin deux du Lille Université-Club.

Pour la première journée de cette compétition, deux matches auront lieu.

Le premier, à Lambersart, opposera l'équipe 1 du Lille Hockey-Club à l'équipe 2 du Lille Université-Club, et sera arbitrée par M. Lefebvre, du Polo-Club de Roubaix

Le second, à Lille, rue Berthelot, mettra aux prises l'équipe 1 du Lille Université-Club et le team 2 du Lille Hockey-Club, sous la direction de M. Chombart, arbitre indépendant.

Ces deux rencontres débuteront à 10 heures Les pronostics sont, naturellement, en faveur des équipes premières des L.H.C. et L.U.C., mais les résultats peuvent cependant être inversés, car pour ajouter à l'attrait de ce challenge, les clubs ont constitué des équipes de *force presque égale*

Ces capitaines des équipes ayant gagné sont priés de téléphoner le résultat dès que possible, à M. Raymond Courmont (tél. 712-65).

Le Comité sportif de la L. V. B. a pris quelques décisions nouvelles

Alors que l'Union Vélocipédique de France refond un nouveau statut du Sport Cycliste français, alors que la Fédération italienne opère de même pour les coureurs transalpins, la Ligue Vélocipédique Belge s'est attelée à la même tâche et sa commission sportive vient de prendre quelques nouvelles décisions.

Signalons d'abord toute une série de réformes concernant les licences

Remarquons la suppression de la catégorie des indépendants, ce qui ne changera rien en fait, puisque le coureurs ayant atteint 21 ans dans la caté*gorie junior,* pourra prendre d'office une licence de professionnel série B.

Ainsi que le fit la France, la commission sportive de la L.V.B. a prononcé la suppression des courses de Six Jours.

Quant au contrôle médical, si en honneur jadis, dans les bureaux de la place des Martyrs, le communiqué actuel n'en fait pas mention. Espérons que la question ne tardera pas à être reprise.

LE MÉLANGE DES CATEGORIES

Coureurs débutants. — Peuvent participer aux courses de Juniors le jour où il n'y a pas de courses pour débutants dans leur province.

Coureurs juniors. — Peuvent participer aux courses pour Amateurs le jour où il n'y a pas de courses pour juniors dans leur province.

Coureurs professionnels B. — Peuvent participer aux courses pour Professionnels A, sauf dans certaines classiques à désigner.

Mélange des catégories sur piste. — Peuvent courir ensemble les débutants, juniors et amateurs. — Peuvent courir ensemble les professionnels B et les professionnels A.

LES PRIX ET LES DISTANCES

Courses pour débutants — 60 km. maximum. 700 fr. de prix au minimum et 1.000 au maximum

Le nombre de prix doit être de 15.

Courses pour juniors. — 125 km. au maximum ; 1.000 fr. de prix au minimum et 2.000 au maximum.

Le nombre de prix doit être de 15.

Courses pour amateurs. — Pas de limite de distance ; 1.000 fr. de prix en objets au minimum.

Le nombre de prix doit être de 15 au minimum.

Courses pour professionnels B : Pas de distance limite. 3.000 fr. de prix au minimum et 6.000 fr. au maximum

Le nombre de prix est de 20

Courses pour professionnels A : Pas de limite de distance 5.000 francs de prix au minimum. Pas de maximum de prix

Le nombre de prix est de 20.

LES COUREURS SELECTIONNES POUR LA CATÉGORIE DES « AS »

Fr Bonduel ; R. Maes ; Ad. Braeckeveldt ; S. Maes ; A. Buysse ; Em. Masson ; G. Christiaens ; E Meulenberg ; M. Clautier ; Fr Neuville ; G. Dannels ; Th Pirmez ; Ed De Caluwé ; Al Ritserveldt ; André Declerck ; Al Shotte ; Ed De Lathouwer ; Al. Sercu ; Al Deloor ; J Somers ; H. Deltour ; J. Staeren ; Pr. Depredhomme ; L. Storme ; An Dignef ; O.V d. Meerschaut ; Al Disseaux ; M. Van Houtte ; S. Grysolle ; C Van Overberghe ; Al. Hendrickx ; F Vervaecke ; M gint ; Ed Vissers ; C Lauwers ; L. Vlaemynck ; J. Lowie R. Walschot ; A. Maelbrancke ; R. Wierinckx.

ROUTIERS LICENCIES A PISTE. LICENCIES A

J Aerts ; Al Billiet ; R. Breuskin ; Al. Buysse ; Fr. Cools ; O. Debruycker R Deneef ; C. Huys ; K. Kaers ; J.-B Leysen ; A. Bruneel ; A Meuleman ; W. Michaux ; R. Naye ; J. Scherens ; Ern Thijssen ; M. V. de Broeck ; A V. Simayes.

LES LICENCES

Coureurs débutants. — Licence délivrée aux jeunes gens nés à partir de 1924, ou même à ceux qui ne sont pas nés avant le 15 juin 1923.

Dès qu'il a atteint 18 ans, le débutant doit prendre une licence de junior ou d'amateur.

Le Champion de Belgique de la catégorie doit rester dans sa catégorie au moins un mois après le Championnat.

Coureurs juniors. — Licence délivrée dès que le coureur a 18 ans, et jusqu'à la fin de l'année au cours de laquelle il aura eu 18 ans.

Après 21 ans, le coureur junior doit prendre une licence d'amateur ou de professionnel B

Le coureur champion de la Catégorie doit rester dans cette classe au moins un mois après le Championnat.

Coureurs amateurs. — Licence délivrée aux coureurs âgés de 18 ans au moins et sans limite d'âge maximum

Autorisé à recevoir des frais de déplacement pour courir à l'étranger : ces frais sont ceux de leur coupon de chemin de fer en 3e ou 2e classe et du transport de leurs vélos, ainsi que des frais de séjour qui, sauf dans certains cas particuliers, ne pourront excéder le montant du prix du coupon de chemin de fer aller et retour.

Interdiction de faire de la publicité sur maillot, culotte ou casquette.

Le coureur amateur doit rester dans sa catégorie jusqu'à la fin de l'année au cours de laquelle il a pris sa dernière licence comme tel.

Coureurs professionnel. — Licence délivrée à partir de 18 ans révolus.

Autorisés à courir avec les professionnels A, sauf pour certaines courses classiques à désigner.

Le Comité Sportif Central pourra classer, d'office, un professionnel B parmi les professionnels A

Coureurs professionnels A — Licence délivrée aux coureurs à partir de 21 ans. Ces coureurs sont sélectionnés par le Comité Sportif Central.

Ce Comité Sportif Central aura la faculté de faire descendre en catégorie B un coureur de la catégorie A.

En aucun cas, un coureur de la catégorie A ne pourra participer à des courses réservées aux professionnels B

Les coureurs de la catégorie A sont seuls autorisés à courir à l'étranger et uniquement avec des coureurs professionnels. Ils devront toujours en demander l'autorisation au Comité Sportif Central

Dans les prix respectifs des licences se trouve compris le coût d'une assurance de responsabilité civile couvrant chaque coureur contre les accidents qu'il pourrait occasionner aux tiers dans les courses disputées sur route.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — **Dimanche 5 janvier 1941.** — Soleil : Lever à 9 h. 46 ; coucher à 18 h. 6.

Aujourd'hui : Saint-Siméon. — Demain : Epiphanie.

IL Y A UN AN

5 janvier 1940. — Remaniement du Cabinet belge Pierlot, réduit à 14 membres : 5 catholiques, 4 socialistes, 3 libéraux, 2 techniciens.

— Démission de M Hore Belishs, ministre de la guerre, ministre de l'information britannique.